



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

du 23 mars 2017

PROCÈS VERBAL

Les membres de l'Association TIGéo² se sont réunis en Assemblée Générale, le vingt-trois mars deux mille dix-sept, à 15h00, dans les locaux de la Communauté de Communes Centre Tarn, à Réalmont.

Ayant pouvoir de vote.

Présents :

M. GLADE Alain, Président TIGEO (pouvoir d'Alain ROUQUIER [CC centre Tarn], pouvoir de Robert BOUSQUET [CC des Monts de Lacaune et de la Montagne ud Haut-Languedoc])

M. HERIN Christophe, Vice-Président TIGEO [Département du Tarn] (pouvoir de Patrice GAUSSERAND [Département du Tarn], pouvoir de Michel BENOIT [SDIS])

M. ASTIE Alain, trésorier [SDET]

M. BLANC Claude, Secrétaire adjoint TIGEO [CC du Cordais et du Causse]

M. LEFLOCH Jean-Pierre, Trésorier adjoint TIGEO [Association des Maires du Tarn], [C.C. des Monts d'Alban et du Villefranchois]

Mme. AVERSENG Stéphanie [SPL D'un point à l'autre]

M. DECOMPS Thierry [Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn]

M. EYMARD David [Fédération des Chasseurs du Tarn]

M. LABRANQUE Claude [CA Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère-Grésigne – Pays Slavagnacois]

Mme. PARAYRE Brigitte [CC Tarn Agout]

M. VEDEL Christian [CC du Carmausin - Ségala]

M. VIALELLE Daniel [Département du Tarn], [PNR du Haut-Languedoc]

N'ayant pas pouvoir de vote.

Présents :

Mme. BAUMEL Aurélie, [SMIX Cérou Vère]

M. FABRE Christian [Département du Tarn]

M. EJEAN Jean-Michel [DDT 81]

M. MARTIN Frédéric [C.C. Tarn Agout]

M. MODELLY Williams [DDT81]

M. POUYOL Laurent [SDIS]

M. VIGUIER Lionel [TIGEO]

1 – Accueil des participants et lecture de l'ordre du jour.

Alain GLADE accueille les participants et excuse les membres ayant signalé leur absence.

Il présente ensuite l'ordre du jour suivant :

- > Modification de l'article 6 des statuts.

2 – Modification des statuts.

L'article 6 des statuts de l'association TIGEO prévoit que :

« Les membres actifs et les membres fondateurs ont voix délibérative. Les membres d'honneur et les membres associés ont voix consultative. [...] Les membres d'honneur participent à titre consultatif aux organes décisionnels de l'association (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale) ».

Il est proposé à l'AGE les modifications suivantes :

« Les membres actifs et les membres fondateurs et les membres d'honneur ont voix délibérative. Les ~~membres d'honneur et les~~ membres associés ont voix consultative. [...] Les membres d'honneur participent de plein droit à titre consultatif aux organes décisionnels de l'association (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale) ».

A l'unanimité, l'Assemblée Générale Extraordinaire valide cette modification.

L'article 6 précise ensuite que :

« Les services de l'état participent à titre consultatif, en qualité de membre associé, avec un représentant aux organes décisionnels de l'association (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale) et un ou plusieurs représentants aux organes fonctionnels (Comité Technique, Groupes de travail).

Il est proposé à l'AGE les modifications suivantes :

« Les services de l'état participent à titre consultatif, en qualité de membre associé, avec un représentant aux organes décisionnels de l'association (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale) ~~et un ou plusieurs représentants aux organes fonctionnels (Comité Technique, Groupes de travail).~~

A l'unanimité, l'Assemblée Générale Extraordinaire valide cette modification.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 20.

Fait à ALBI,
Le 23 mars 2017

Alain GLADE

Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical stroke, with a small dot at the end.